



Déclaration liminaire du SE-Unsa - CAPD du 23 janvier 2018

Cette CAPD va examiner - pour la première fois - les promotions des enseignants du 1er degré sous le nouveau régime du PPCR. L'avancement à un rythme unique pour la très grande majorité des enseignants, complété par des accélérations possibles liées aux rendez-vous de carrière, est pour le SE-Unsa un progrès. Il va de soit que cette nouveauté perturbe nos collègues qui n'ont pas encore oublié l'ancien système; ils sont demandeurs d'explications, d'éclaircissements et cherchent à mesurer le changement qui s'opère dans l'immédiat et pour la suite de leur carrière.

Concernant les règles du mouvement départemental 2018 :

Parmi les quelques modifications, nous comptons particulièrement sur le changement de *l'algorithme des vœux de zone*, tant décrié par tous,... Souhaitons qu'il permette à nos collègues une affectation plus juste au regard de leur barème.

Le SE-Unsa rappelle son opposition au vœu de TR départemental, lorsque celui-ci est imposé aux collègues ayant mal complété leur liste de postes.

Le SE-Unsa note l'importance de la mesure des dédoublements des CP en REp et des CE1 en Rep+. Celle-ci a une incidence sur les opérations du mouvement. Nous précisons cependant que cette mesure phare du Président ne règle pas à elle seule la question de la difficulté scolaire; sachant que, nationalement, 70% des élèves en difficulté scolaire ne sont pas scolarisés en Education prioritaire.

Pour terminer, nous pointons aussi quelques inquiétudes concernant :

- les restrictions des temps partiels sur autorisation pour la prochaine rentrée liées aux besoins en ressources humaines
- la situation des directeurs d'école fort sollicités depuis la rentrée et dont une part d'entre eux a perdu l'aide administrative. Un groupe de travail - départemental ou académique - sur l'allègement des tâches de direction est-il envisageable cette année ?

*Pour le SE-Unsa
Patrick MAUREY*